

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **37 (1901)**

Heft 14

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

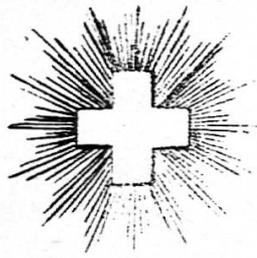
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *La prononciation des consonnes doubles. — La pédagogie Herbart-Ziller-Stoy et l'école confessionnelle. — Chronique scolaire : Ecoles fræbeliennes, Jura bernois, Fribourg, Vaud, Berne. — Partie pratique : La correction des devoirs écrits. — Le chocolat. — Les derniers rois de Bourgogne. — Composition.*

LA PRONONCIATION DES CONSONNES DOUBLES

« On pourrait certes avec avantage rétablir les consonnes simples partout où on les a doublées sans raison : come dans honneur, honnête, personne, personnel, constitutionnel, patronner... » Emile DESCHANEL.
(*Les déformations de la langue française*, p. 131.)

Notre intention est de montrer par quelques exemples tirés de trois grands dictionnaires, ceux de l'Académie, de Littré et de Hatzfeld-Darmesteter (le dernier en date) que les réformistes ont avec eux, non seulement le bon sens, mais la vérité sans fard, quand ils réclament une simplification des consonnes doubles.

L'objection a toujours été celle-ci : « Nous sommes bien disposés à accepter cette réforme utile, mais quels sont les mots où la consonne double se prononce simple ? » Nous allons nous efforcer de répondre et de répandre quelque lumière sur ce coin laissé obscur.

Tout le monde sait que la règle en orthographe, c'est en somme le respect de l'arbitraire ou de la tradition, de l'habitude bonne ou mauvaise. L'Académie elle-même affiche ses caprices ; elle enjoint de prononcer *abéie*, mais d'écrire *abbaye* (abbatia). Or, le *bb* est impropre puisque seul *b* est phonique ; c'est du moins ce que l'Académie semble reconnaître quand elle orthographie ailleurs *abreuver*, de *abbiberare*. Dans un cas, la forme latine se perpétue, dans l'autre on suit la règle du *b* double se réduisant à *b*, au lieu de se changer en *v*¹.

Le mot *abandonner* peut-il conserver le double *n* de son suffixe ? Non, s'il veut s'harmoniser avec l'étymologie à *bandon er* : il

1. Voir le Traité de formation de la langue française, de Hatzfeld-Darmesteter, Sudre et Thomas, qui précède le Dictionnaire général de la langue française, de Hatzfeld-Darmesteter et Thomas, publié en 1900 (2 vol. gr. in-8°. fr. 30) par Ch. Delagrave. 15 r. Soufflot, Paris.

serait bizarre de mettre un *n* devant *er*, à moins que l'on veuille nasaliser le mot : *abandon ner*, ce que personne ne propose et ne proposera.

Sans recourir aux menus détails, il est nécessaire de s'arrêter à chaque préfixe ; cela permettra de se rendre un compte exact de la prononciation dans une foule de mots, de couper court souvent à tout débat oiseux. Puis viendront les suffixes ; enfin, une liste générale de cas intermédiaires.

Nous avons noté les divergences d'opinion entre l'Académie, Littré et Hatzfeld, purement et simplement ; il ne convenait point d'ergoter ; aussi bien peut-on laisser chacun libre de faire son choix ; mais il ressortira néanmoins de nos constatations que le problème des consonnes doubles est moins complexe qu'il n'en a l'air. Eparpillées au hasard de l'alphabet, on peut très bien les réunir en un dictionnaire spécial où l'orthographe devrait se plier à la prononciation. C'est du moins notre humble avis.

Les Quarante Immortels prescrivent l'accord absolu de la prononciation avec l'orthographe pour écrire les vocables commençant par *ill*, *imm*, *inn*, *irr*. Par contre, six mots en *inn* doivent ne faire valoir que l'*n* simple :

innocemment, innocence, innocenter, innombrable, innombrablement. Littré et Hatzfeld reconnaissent à ces deux derniers mots la légitimité des deux *n* ; partout ailleurs ils sont concordants.

Quant au préfixe *in*, il n'exerce aucune influence sur l'orthographe et la prononciation.

Littré nasalise le préfixe de : immangeable, immanquable, immanquablement, immuable, immontable.

On prononce comme s'il y avait une seule consonne : *acc*¹, *add*, *aff*, *agg*, *app*, *arr*, *att*, *occ*, *off*, *opp*.

Exceptions : addenda, *addition* (ou a-dition, rem. Hatzfeld), adducteur, adduction, additionnel, additionner, affets (affetuoso), affidavit, affusion, *appellatif*, *appellation*, *appendice*, appendicule, *appétence*, *appéter*, appétibilité, appétitif, appétition, arrher (vieilli), atticisme, atticiste, attique, attiquement.

La prononciation des mots en italique est confirmée par l'Académie. Notons que celle-ci n'a pas encore admis addenda, affetuoso, affidavit, affusion, appendicule, appétibilité, appétitif, appétition.

La liste de Littré est plus complète :

acclamateur, acclamation, acclamé, acclamer, accliné, accombrant, accrémentiel, accrémentation, accrescent, accrépin, additif, addition, additionné, additionnel, additionner, adducteur, adduction, affabulation, affetuoso, affusion, appâlisement, appendance, appendant, appendiciforme, appendiculaire, appendicule, appendiculé, appendre, appension, appété, appétence, appéter, appétibilité, appétable, appétition, appogiature, arrhé, arrhement, arrher, arrhize, arrugie, atticisme, atticiste, attique, attiquement.

1. Dans les mots comme accident, succéder, etc., on prononce a-ksident, su-kséder, etc.

Pour *all, ann*, Littré donne aussi un plus grand nombre d'exemples, empruntés surtout à la langue scientifique.

All

40 mots où la double consone n'a la valeur que d'une seule.

allaite
allaitement
allaiter
allant
allarguer
alléchant
allèchement
allècher
allée
allemand
aller
alleu
alliable
alliage
alliance
allié
allier
allier (subst.)
allingue
allivrement
allivrer

allo
allonge
allongé
allongement
allonger
allottement
alloter
allotir
allouable
allouer
alluchon
allumage
allume
allume-feu
allumer
allumette
allumeur
allumoir
allure

41 mots où les deux consones se font entendre.

Allah
allantoïde
allantoïdien
alléateur
allégation
allège
allégeance
allègement
alléger
allégérir
alléger
allégorie
allégorique
allégoriquement
allégoriser
allégoriseur
allégoriste
allègre
allègrement
allégrer

allégresse
allegretto
allegro
alléguer
alléluia
alliacé
alliaire
alligator
allitération
allobroge
allocation
allocution
allodial
allodialité
allopathe
allopathie
allotropie
allusion
alluvial
alluvion

Il y a divergence avec Littré, qui ne fait pas sentir les deux consones dans :

allège	alléger
allégeance	allègre
(allégeable)	allègrement
allègement	allégresse
allégrer	alliacé
allégérir	

Note de Littré aux mots allègre, allègrement : « Quelques-uns disent al-lègre, al-lègrement, ce qui est moins bon ».

Ann

13 mots où la double consone n'a la valeur que d'une seule

anneau
année
annelé
annelet
annelet
annelure
anniversaire
annonce
annonceur
annonciade
annociation
annoter

22 mots où les deux consones se font entendre

annal
annales
annaliste
annate
annélides
annexe
annexer
annexion
(Littré ajoute an-
nexionniste)
annihilation
annihiler
annonaire
annotateur
annotation
annuaire

annuel
annuellement
annuité
annulable
annulaire
annulatif
annulation
annuler
(annuler dans la
prononciation
familiale, d'a-
près Hatzfeld)

L'Académie ne s'occupe que de la prononciation des mots imprimés ici en italique. Elle le fait dans une parenthèse ouverte immédiatement après le mot, avant sa définition, et toujours pour annoncer le redoublement.

(A suivre.)

L. MOGEON.

LA PÉDAGOGIE HERBART-ZILLER-STOY ET L'ÉCOLE CONFSSIONNELLE

Nous abordons ici, nous le savons, un terrain bien délicat ; mais, en prenant pour guides la raison et le respect des libertés individuelles, nous espérons néanmoins arriver à notre but sans faire de faux pas ni offenser personne. Notre but est d'essayer sincèrement de démontrer comment et jusqu'à quel point la pédagogie d'Herbart-Ziller, appelée aussi pédagogie scientifique, peut parfaitement se concilier avec l'idée de l'école confessionnelle.

Commençons par donner un petit aperçu des principes religieux et moraux que professait Herbart, nous référant pour cela à l'*Histoire critique des doctrines de la philosophie contemporaine*, par Bartholmèss.

1^o Il n'est, selon Herbart, ni possible ni indispensable d'avoir de Dieu une notion exacte et nette. Nous croyons en Dieu, précisément parce que nous ne savons pas ce qu'il est, en même temps que nous entrevoyons la possibilité d'étendre un jour, sur d'autres globes et par des expériences nouvelles, les limites de la science actuelle. Tout essai d'expliquer Dieu spéculativement nous expose à perdre l'humilité, ce sentiment que la vue de notre ignorance accroît si fort.

2^o Herbart soutient, à l'encontre du panthéisme, le principe de l'individuation. Il maintient l'immortalité individuelle des âmes.

3^o La philosophie pratique doit être nettement séparée de la métaphysique, parce qu'elle en est indépendante. Elle est tellement inébranlable, qu'on peut être sceptique en spéculation, sans oser contester les idées morales, évidentes par elles-mêmes.

4^o Quant à l'éthique, Herbart la fonde uniquement sur le principe moral du goût esthétique.

Telles sont les idées fondamentales de Herbart, philosophe. Nous n'avons nullement, ici, l'intention de les juger, et cela pour deux raisons : d'abord, nous nous en reconnaissons radicalement incapables, puis ce n'est pas le lieu ici de faire une profession de foi. Toutefois, pour être sincère comme nous l'avons promis au début, nous devons constater que ces principes herbartiens, ne tenant pas compte de la Révélation, ne concordent pas avec l'esprit du christianisme dogmatique.

Passons maintenant au domaine pédagogique. On sait qu'Herbart, tout en occupant pendant 24 ans la chaire de philosophie à l'Université de Königsberg, y donna aussi des soins assidus à un séminaire pédagogique, créé par lui-même, et qu'il écrivit : *La Psychologie*. Conséquent avec ses principes philosophiques, il fonde son système pédagogique sur la psychologie et l'éthique et il formule cette définition : Le but de l'éducation est la vertu ou l'affermissement du sentiment moral. Ce sont ces bases et cette définition que les éducateurs orthodoxes déclarent insuffisantes. Ces derniers veulent bien fonder la pédagogie sur la psychologie et l'éthique ; mais ils jugent l'éthique de Herbart incomplète et réclament en outre pour l'éducation une base de plus : la religion. Pour la définition du but de l'éducation, ils se rallient, plus ou moins, à l'école Ziller, qui a transformé la formule de Herbart en celle-ci : « L'éducation a pour but de former le caractère au point de vue religieux et moral.

Ces divergences d'opinion sur les principes philosophiques fondamentaux, sur

les bases et le but de la pédagogie éducative étant exposées, il nous reste à voir ce qui, dans le système pédagogique herbartien, doit pouvoir convenir à chaque éducateur, de quelque confession qu'il soit.

Pour nous faciliter cette tâche, nous nous permettrons d'emprunter ici le résumé du remarquable travail de M. Ernest Briod sur les bases de la pédagogie éducative (*Educateur*, année 1899, n° 31).

Pédagogie éducative.

A. Psychologie.

1. Représentation, intuition, notion.
2. Aperception, intérêt.
3. Sentiment, désir.

B. Morale.

4. Volonté, action.
5. Mémoire de la volonté, systématisation de la conduite.

La morale elle-même s'appuie sur les bases suivantes :

- Morale. {
1. Idée de la liberté intérieure.
 2. Idée du perfectionnement ou du progrès.
 3. Idée de l'amour.
 4. Idée du droit.
 5. Idée de la justice.

Les moyens d'action de la pédagogie éducative seront les suivants :

- Pédagogie éducative. {
- | | | |
|-------------------------------|---|---|
| A. Enseignement. | } | 1. Principe de l'évolution. |
| B. Discipline. | | 2. Principe des étapes de l'enseignement. |
| C. Education proprement dite. | | 3. Principe de la concentration. |

Tel qu'il est, le présent exposé forme un système qui est, à notre avis, de nature à satisfaire une école sans confession. Les écoles confessionnelles, protestantes, catholiques ou autres, auront quelques adjonctions à y introduire. Elles voudront comme bases fondamentales :

a) Psychologie; b) Religion; c) Morale.

Elles compléteront, selon leurs principes particuliers, les bases de la morale herbartienne, et c'est tout.

Selon nous, *tous les autres principes de la pédagogie éducative* peuvent convenir à une école confessionnelle quelconque, et, dans l'état actuel de la science pédagogique, on est quasi obligé de reconnaître qu'ils sont inattaquables, tellement ils paraissent rationnels.

Ulrich GAILLAND.

Le présent article est daté du 13 février. Si nous avons eu connaissance alors de la critique de M. Briod, parue dernièrement dans l'*Educateur*, voici l'avis que nous aurions émis sur un point important — et le plus délicat assurément — de son article :

La morale naturelle peut, selon nous, se concilier avec l'idée chrétienne libérale, mais pas facilement avec l'idée chrétienne orthodoxe. U. G.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Ecoles frœbeliennes. — La société suisse des écoles frœbeliennes aura sa huitième assemblée à Zurich, les 1^{er} et 2 septembre 1901. Le comité qui dirigera cette réunion vient de se constituer : M. le pasteur Bion, président; — M. Kützel, ancien directeur d'école, secrétaire; — M. Hafner-Tobler, conseiller municipal, caissier.

A l'ordre du jour : 1. La culture intellectuelle et la position sociale de l'institutrice d'école fröbelienne; rapporteur : M. Gattiker, instituteur à l'École normale. — 2. J.-A. Comenius, son école maternelle et l'école fröbelienne du présent; rapporteur Mlle B. Brunner, institutrice.

Avec l'assemblée coïncidera une exposition des meilleurs moyens d'occuper les enfants à l'école fröbelienne.

JURA BERNOIS. — Synode des Franches-Montagnes. — La réunion synodale du 16 mars à Saignelégier n'a compté qu'une trentaine de participants.

La question de l'hygiène scolaire a été traitée par trois rapporteurs qui ont donné des directions excellentes et qu'il serait très utile de suivre.

Mlles Monnat et Erard ont concordé sur bien des points et ont dit d'excellentes choses sur les conditions d'une bonne salle, la propreté, la ventilation, les bancs, le chauffage, etc. L'instituteur ne doit pas négliger de s'informer de la nourriture des enfants; c'est pourquoi il doit encourager les soupes scolaires. Partout il faudrait avoir des salles de classe vastes, bien éclairées, bien aérées, pourvues d'un ventilateur automatique. Les bancs doivent être appropriés à la taille des élèves et construits suivant les meilleures règles de l'art; le banc idéal n'est pas encore trouvé. Mlle Erard veut l'impression des manuels en caractères un peu gros, pour prévenir la myopie des enfants, et Mlle Monnat préconise la gymnastique obligatoire pour les filles et l'introduction dans les écoles d'un médecin scolaire.

M. Cattin a présenté un travail sur le bâtiment scolaire, la classe et le mobilier scolaire. Il donne d'utiles directions sur l'emplacement à choisir, voisinage à éviter, orientation, exposition, construction de l'édifice, etc. Il décrit ensuite l'intérieur du bâtiment qu'il veut spacieux, confortable, propre, bien construit et facilement nettoyable. Les corridors et les escaliers n'auront pas moins d'un mètre 50 cm. de largeur, les fenêtres seront larges, munies de stores, non de rideaux. Les fourneaux seront proscrits et remplacés par le chauffage à l'eau chaude qui ne répand pas de mauvaise odeur, ne dessèche pas l'air et est très sain. Les murs auront leurs surfaces rendues lisses au silicate de potasse, de façon à ce qu'elles puissent être lavées à grande eau. Les lieux d'aisance seront construits de façon à ce qu'on puisse les désinfecter facilement soit au chlore, soit à l'acide phénique. Les salles de classe seront écurées deux fois l'an. Le bâtiment scolaire ne contiendra pas de locaux pour d'autre service que l'usage scolaire. Voilà quelques-unes des idées de nos rapporteurs, idées partagées par l'assemblée, après un court échange de vues.

On passe à la réélection du comité synodal. Les cinq anciens membres avec M. Frémaigeat comme président et M. Marchand comme secrétaire, sont confirmés dans leurs fonctions.

La séance se termine par une répétition de chant.

A. POUPON.

FRIBOURG. — Chronique scolaire. — Si la rareté des correspondances de Fribourg pouvait en constituer leur valeur, nous serions incontestablement les premiers sous ce rapport! Malheureusement, une pareille hypothèse n'est ni vraisemblable, ni admissible. Et ce sont là nos meilleures excuses! Cela dit, nous allons passer rapidement en revue les faits scolaires les plus saillants.

C'est d'abord la création d'une *Ecole cantonale théorique et pratique d'agriculture* à Hauterive. L'exploitation du domaine de Grange-Neuve, à une lieue environ de Fribourg, sert à la formation pratique de cet Institut agricole, qui est destiné à former de bons agriculteurs, soit comme propriétaires ou fermiers, soit aussi comme domestiques ou gérants d'une ferme. Nous sommes convaincus que dans un pays essentiellement agricole comme l'est notre canton, cette Ecole rendra de fort bons services à nos futurs cultivateurs.

Voilà pour l'agriculture. Voici maintenant pour l'industrie, les arts et les métiers. Nous voulons parler du *Musée industriel cantonal*, qui est installé au

2^{me} étage de l'Hôtel des Postes. Dans deux salles fort bien aménagées se trouvent des collections précieuses, des séries de modèles qui s'enrichissent de jour en jour, et surtout une magnifique bibliothèque dont l'usage est gratuit et qui compte environ 4 000 volumes sur l'art, la technologie des métiers, la décoration, l'enseignement professionnel, le dessin et les professions manuelles. Au surplus, le Musée industriel comprend encore l'*Ecole des Arts et Métiers*, les *Cours professionnels d'adultes* et les *Examens d'apprentis*. Cette utile institution est réellement à la hauteur de la tâche qui lui incombe, et nous devons à ce sujet, des remerciements bien mérités à son directeur, M. L. Genoud.

Il faut favoriser, par tous les moyens possibles, les apprentissages, afin que nous ayons chez nous des gens de métiers capables et intelligents. Ce qui, — c'est triste à dire, — n'est pas toujours le cas. Quant aux professions libérales, elles sont encombrées et il est de plus en plus difficile d'y faire son chemin.

Comme les années précédentes, les *Soupes scolaires* ont rendu les meilleurs services aux enfants de nos écoles. Riches et pauvres, tous les élèves de nos classes, — dans les centres peuplés de nos campagnes ou de nos contrées montagneuses, — vont chaque jour, à midi, se rassasier d'une soupe variée et appétissante. Il faut voir ces visages réjouis et épanouis pour se faire une idée de la joie et du bonheur que goûtent ces jeunes enfants en prenant leur potage quotidien. C'est la vie en commun, où notre jeunesse puise de bonne heure déjà des sentiments de fraternité, d'égalité et de solidarité. Là, l'enfant doit nécessairement comprendre que l'on veut son bonheur et son avancement, et que, à son tour, il doit, — par son travail, ses progrès et sa bonne conduite, — se montrer digne des nombreux et importants sacrifices que fait pour lui la société humaine. Voilà les bons effets des soupes scolaires. Voilà aussi les heureuses conséquences d'une institution aussi généreuse que philanthropique.

A part les soupes scolaires, nous voyons fonctionner chez nous les *Ecoles ménagères*, qui se généralisent de plus en plus dans les différentes régions du canton. Ces utiles institutions sont établies à l'usage des jeunes filles libérées de l'école primaire, et qui veulent se perfectionner dans toutes les parties que réclame la bonne tenue d'un ménage. Ici encore les services que l'on rend à nos futures ménagères sont de plus en plus goûtés et appréciés.

La question du *Musée scolaire*, — mise à l'étude l'année dernière, — commence à porter ses fruits. Un certain nombre d'écoles sont maintenant munies d'une armoire vitrée avec étagères, layettes, etc., qui vont se garnir, petit à petit, des objets servant aux leçons de choses, aux leçons de français, et empruntés aux trois principaux règnes de la nature. C'est simple et de bon goût, et c'est l'essentiel, car ce que l'on crée soi-même a toujours plus de valeur et de durée que ce qui vient de trop loin et qui nous coûte toujours trop cher.

Nos instituteurs se sont occupés de la question des *Jeux scolaires*. C'est une thèse des plus intéressantes et qui sera, — ainsi que je vous l'ai déjà dit, — discutée dans notre prochaine réunion annuelle à Morat.

Les inspecteurs d'écoles ainsi que les inspectrices ont aussi, de temps en temps, des conférences, qui sont presque toujours présidées par notre dévoué et infatigable Directeur de l'Instruction publique.

A. P.

VAUD. — M. Louis Pelet, père, professeur de comptabilité et secrétaire de l'Ecole de commerce depuis quelques années, vient d'être nommé par le Conseil d'Etat, directeur de l'Ecole de commerce.

L'*Educateur* présente ses sincères félicitations à son ancien et dévoué collaborateur.

— Nous lisons dans le *Courrier de la Côte* que la commune d'Arzier a mis à l'étude l'augmentation du traitement de ses instituteurs. Cette nouvelle ne nous a nullement surpris. Nous savions en effet que beaucoup de citoyens de ce village désirent le progrès de l'instruction populaire et en comprennent

l'importance toujours plus grande. Déjà de nombreuses localités du district de Nyon, Myes et Tannay, Crans, etc., ont amélioré la situation pécuniaire de leur instituteur, comprenant qu'elles ne faisaient pas une œuvre d'un intérêt local mais d'une portée générale. Tout le corps enseignant primaire doit en être reconnaissant et féliciter les autorités qui ouvrent hardiment la voie pour affermir sa situation précaire. Le fait est d'autant plus méritoire que le village d'Arzier a encore des répartitions ; il est rare que, dans ces communes riches, les bourgeois appuient avec vigueur une demande qui saigne la bourse communale. Tous les instituteurs ne pourront qu'applaudir à cette largeur d'esprit et seront heureux d'enregistrer une nouvelle preuve du bon sens héréditaire et du sentiment de justice de ceux qui sont appelés communément *les bons Vaudois*. X.

BERNE. — Châtiments corporels. Le Grand Conseil de Berne a apporté il y a quinze jours une solution, sous réserve de la sanction populaire, à la question si discutée des châtimens corporels dans les écoles. Jusqu'ici on s'était abstenu de légiférer sur cette matière et la loi scolaire n'en soufflait pas mot : le législateur, en s'en remettant au tact et au bon sens des instituteurs, avait cru agir pour le mieux et dans l'intérêt de la bonne marche de l'enseignement. Ses excellentes intentions n'ont malheureusement pas été comprises, ou du moins elles l'ont été dans deux sens opposés. Lorsque des plaintes étaient portées contre des instituteurs, on voyait tel tribunal sévir avec rigueur et les condamner aux peines que méritait au reste la violence de leurs procédés ; d'autres tribunaux, en revanche, usaient d'une indulgence étonnante et certains acquittements ont ému profondément l'opinion publique.

Le Grand Conseil s'est donc décidé à légiférer. Le projet que lui a présenté le Conseil d'Etat prévoyait que ce dernier « établirait dans une ordonnance dans quel cas et de quelle façon les châtimens corporels pourraient être employés pour le maintien de l'ordre et de la discipline à titre de moyen extrême ». Cela promettait une réforme assez radicale du système actuellement en vigueur dans les écoles bernoises. Mais une grosse difficulté se présentait : comment voulait-on, si l'on admettait en principe les châtimens corporels, fût-ce seulement dans les cas exceptionnels, en réglementer l'emploi d'une façon logique ? Aussi nombre de députés auraient-ils préféré la suppression pure et simple des châtimens corporels et une minorité de la commission a déposé une proposition dans ce sens.

Le Grand Conseil ne s'est pas rallié à cette manière de voir. La verge fait décidément partie intégrante du système d'éducation à Berne et il paraît que sa disparition aurait fait un grand vide. Mais on a tenu à entourer l'exercice des compétences du maître d'école, sur cette matière, de toute sorte de garanties et finalement le Grand Conseil a voté un article 1^{er} ainsi conçu :

« L'emploi des châtimens corporels n'est permis dans les écoles et les maisons d'éducation que pour le maintien de l'ordre et de la discipline.

» Cet emploi devra d'ailleurs être restreint au strict nécessaire, c'est-à-dire ne pas dépasser les limites d'une correction paternelle, exercée avec modération, et tout abus, de nature à nuire à la considération du maître ou à porter préjudice à la santé et au caractère des élèves, doit être proscrit.

» Il est interdit d'excéder cette mesure dans l'emploi des châtimens corporels. »

Et les détails de ces prescriptions ? C'est le Grand Conseil qui sera chargé de les établir dans un décret. Il devra y être dit naturellement quelle sorte de punition pourra être autorisée, si on emploiera la baguette de noisetier ou le chat à sept queues ; on établira sur quelles parties du corps l'instituteur aura le droit d'abattre son instrument. Les discussions du Grand Conseil sur cette question ne manqueront pas de piquant — à condition que le peuple accepte le projet nouveau

Nous n'avons rien à ajouter ni à retrancher aux lignes ci-dessus dues au correspondant bernois de *La Revue*. (*La Réd.*)

PARTIE PRATIQUE

DE LA CORRECTION DES DEVOIRS ÉCRITS ¹

L'invitation de M. Th. Mœckli de continuer la discussion sur *La correction des cahiers* est vraiment trop aimable pour que je me refuse le plaisir d'y répondre.

Tout d'abord, il y a lieu de distinguer ; tandis que M. U. H. Desponds nous parle plus spécialement de la correction des compositions, l'article de M. Mœckli a une portée plus générale, limitée quelque peu par le point de vue orthographique.

Reprenons, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, le sujet dans son ensemble, il en vaut la peine, et passons en revue toutes les corrections qui se font ou doivent se faire dans une classe primaire. Elles sont de quatre sortes, correspondant aux quatre espèces d'exercices suivants :

I. *Compositions* ; II. *Dictées* ; III. *Problèmes d'arithmétique* ; IV. *Exercices divers*.

I. COMPOSITIONS. — Certes la question de la correction des compositions est importante ; mais, je ne crois pas trop m'avancer en affirmant que celle de l'enseignement de cette branche ne l'est pas moins, car n'est-ce pas de la façon dont on aura préparé ou exposé la leçon que dépendra, en grande partie, toute la correction qui s'ensuivra ?

La façon de procéder de M. Desponds est loin de me déplaire et je la pratique volontiers. Je ne vois pas en quoi l'individualité de l'enfant s'en trouverait atteinte. Ces compositions ne sont point, comme le prétend M. Mœckli, toutes coulées dans le même moule. En réalité, nous sommes en présence de deux sortes de travaux absolument différents. Le premier est celui de l'élève, il l'a tiré de son propre fonds ; c'est là, à mon avis, un travail personnel. Le second, qui peut très bien être donné sous forme de dictée, est un modèle, et les modèles bien compris ne sont jamais à dédaigner. C'est un moyen de comparaison qu'on place sous les yeux de l'élève et dont il peut retirer grand profit. Au surplus, cette manière de faire n'est qu'un des nombreux moyens mis à la disposition du maître et je suppose qu'on admet aussi des variantes. Ainsi, rien n'empêche, dès la première leçon, après l'explication du sujet, de préparer un premier brouillon sur l'ardoise. Chaque élève lit son travail, le maître fait des remarques, corrige verbalement les fautes les plus graves. Il se produit un échange d'idée et les élèves ne sont pas sans retirer quelque profit de toutes ces façons originales, parfois même baroques, de penser ou de comprendre le sujet. Dans la leçon suivante, on procède à une seconde rédaction sur l'ardoise ; ce n'est pas un travail inutile si la leçon précédente a été ce qu'elle devait être, ensuite on passe à la transcription sur le cahier ; c'est la mise au net, le travail définitif pour lequel le maître

1. Voir les nos 8, 11 et 12 de l'*Educateur*.

a le droit d'avoir certaines exigences. Non seulement on ne devra plus y retrouver de grosses fautes de style ou de ces phrases embrouillées dont les enfants ont le secret, mais encore l'orthographe, la ponctuation, l'écriture devront dénoter de sérieux efforts.

La composition est ainsi recommencée deux fois. Est-ce trop, quand la plupart des adultes ne s'en tirent pas autrement ? Ce n'est pas, il est vrai, à la façon de M. Mœckli, qui fait recommencer trois, quatre fois, et même davantage, mais à une catégorie d'élèves seulement. Logiquement, il a raison : celui qui présente un mauvais travail doit le refaire ; pédagogiquement, il a tort, l'expérience me l'a prouvé.

Qu'on fasse refaire une fois, je l'admets ; mais, de grâce, ne poussons plus loin que dans les cas absolument exceptionnels. N'oublions jamais que nous avons affaire à des enfants ; il faut prendre garde de les décourager : ils se fatiguent vite à de pareils systèmes. N'est-ce pas ces élèves — et ce sont les mêmes qui se retrouvent partout — qui ont toujours des travaux à refaire, chez lesquels se recrutent *les dégoûtés de l'école*, cette plaie de l'instruction primaire obligatoire ? Du fait que leurs compositions ne sont pas corrigées, ils en viennent facilement à penser que le maître ne les a pas regardées, qu'il se contente de revoir toujours les mêmes, celles des meilleurs élèves, et que, quant à ce qui concerne *la prise en considération*, elle se fait un peu suivant son bon plaisir, etc., etc.

En principe, je crois qu'il est préférable de toujours chercher quelque chose de bon dans chaque composition ; alors même qu'il n'y aurait qu'une seule bonne phrase, une seule idée juste dans tout le travail, le maître doit la relever et faire comprendre à l'enfant que, puisqu'il est capable de fournir une bonne phrase, il peut en composer plusieurs.

Mais il est temps de parler de la correction proprement dite. Je termine, pour ce qui a trait à l'enseignement, en insistant encore sur la nécessité de reprendre, au début de chaque année scolaire, l'étude de la phrase, pour que les élèves en connaissent parfaitement les diverses parties et que, en tout temps, ils puissent en donner l'analyse comme la synthèse. Une guerre de tous les instants doit être faite aux locutions vicieuses qui émaillent les discours de la gent écolière.

Il est donc admis que c'est la préparation de la leçon qui facilitera la correction. Soyez tranquille, cette dernière restera toujours assez difficile. J'exige d'abord que la composition soit bien écrite, c'est-à-dire soignée comme calligraphie, qu'il ne manque pas de points d'*i*, d'accents, de barres de *t*. On m'accusera peut-être de m'arrêter aux détails, — encore que la ponctuation est loin d'être un détail, — aux choses extérieures. C'est pourtant là, je vous assure, un excellent moyen de cultiver l'attention ; et puis, tant pis, je m'en trouve bien et cela me suffit. Comme M. Mœckli, je suis à cheval sur l'orthographe. Réformistes, ne bondissez pas, je prati-

que les tolérances de la circulaire Bourgeois. Je pars du principe que les élèves doivent connaître les mots qu'ils emploient, puisqu'ils en font en quelque sorte eux-mêmes le choix et qu'ils ont ainsi la faculté de laisser de côté tous ceux qui les embarrasseraient, en donnant à leur pensée une autre expression.

Enfin, je m'occupe du style. — Il est évident que c'est seulement dans les présentes explications que le style semble venir en dernier lieu ; dans mon idée, la correction est un tout. — J'avoue franchement que je ne suis pas partisan de tout corriger, on y perdrait souvent son latin. Quelques élèves n'ont que peu de fautes ; dans ce cas, on s'arrête à tous les détails ; mais, pour le grand nombre, il faut s'en tenir aux idées principales ; leur signaler en premier lieu ce qu'il y a de bon dans leur travail, puis barrer tout ce qui est impropre ou incorrect, en leur faisant comprendre pourquoi ce qui leur paraît peut-être excellent est l'objet de notre censure.

La méthode de correction exposée ci-dessus est fort simple ; on peut encore la modifier, l'approprier à son tempérament, à son genre d'enseignement, la pratiquer soit à l'école, soit à domicile. C'est bien ici qu'il s'agit de ne pas plier tous les maîtres sous le même joug ou de les mettre dans le même moule ; cette question de correction des devoirs est aussi, avant tout, une question d'appréciation personnelle. Les conseils sont toujours bons, mais ils ne remplacent jamais les expériences, et j'estime que chacun doit faire les siennes pour trouver sa voie.

(A suivre.)

CH.-A^d BARBIER.

LEÇON DE CHOSES

Degré supérieur.

Le chocolat.

1. *Le cacaoyer.* — Dans le Mexique, l'Amérique centrale, le Vénézuéla, la Colombie, les Guyanes et les Antilles, croit à l'état sauvage un arbre de la famille des malvacées, dont les Caraïbes et les Aztèques utilisaient le fruit à l'époque de la découverte de leur pays. Ils avaient donné à son fruit le nom de *cacao*, et en préparaient le *chocolatl*, breuvage fait de bouillie de maïs et de cacao, assaisonné d'une dose très forte de poivre.

La culture en a beaucoup amélioré les produits. Les plantations de cacaoyers se font dans les terrains riches, très bien exposés, et comme ces arbres demandent beaucoup d'humidité, le voisinage d'un cours d'eau leur est presque indispensable. La zone torride est la seule qui leur convienne : ils exigent une température qui ne soit jamais inférieure à 23°.

Le cacaoyer a la taille d'un grand cerisier ; son port est agréable, son bois mou, poreux et léger, à l'écorce de couleur cannelle. Les fruits, appelés *cabosses*, sont des capsules longues de 15 à 30 cm., larges de 6 à 9, de forme ovoïde, rappelant celle des concombres ; ils présentent des saillies longitudinales rugueuses au nombre de 10 ; ils sont attachés au tronc et aux branches et prennent en mûrissant une couleur jaune un peu rougeâtre. Pour les récolter, on choisit des nègres jeunes et jouissant d'une bonne vue, car il importe beaucoup de ne détacher que des fruits parvenus à une maturité complète. De même que beaucoup

d'autres arbres des pays chauds, il porte en toute saison des feuilles, des fleurs et des fruits à tous les degrés de développement.

A l'intérieur des cabosses sont disposées, comme dans un épi de maïs, de 20 à 40 graines, fèves ou amandes de la grosseur d'une olive. Elles sont entourées d'une gelée désaltérante, au goût très agréable, et répandent une odeur aromatique quand on les chauffe dans la main; mais elles ont un goût amer très prononcé qui empêche de les utiliser sans une fermentation préalable. Les femmes et les enfants ouvrent les cabosses, répandent les graines dans des fosses peu profondes où on les retourne plusieurs fois pour prévenir la moisissure. Cette fermentation provoque la destruction des restes adhérents du péricarpe; peu à peu la belle couleur rouge des amandes perd de son éclat et devient d'un brun violet. Le cacao est alors mis dans des sacs pour être expédié en Europe, où les fabriques l'attendent pour lui faire subir de nouvelles manipulations.

2. *Fabrication du chocolat.* — Les graines sont soigneusement triées: c'est de ce triage que dépendront en partie les diverses qualités de chocolat qui seront livrées au commerce. Des brûloirs ou torrificateurs, animés d'un mouvement lent et régulier de rotation, rendent leur coque friable et développent le parfum du cacao (comparer avec la torréfaction du café). Un concasseur, cylindre armé de broches ou clous de fer, brise les coques qui sont expulsées au moyen du vannage.

Il faut maintenant broyer les graines, les réduire en pâte sous des meules faites de préférence en granit. La substance grasse qu'elles contiennent, nommée beurre de cacao, se fondant sous l'influence d'une température de 35°, amollit cette pâte et la rend onctueuse. Par fractions successives, la pâte reçoit du sucre pulvérisé; en même temps, on continue de la broyer, pour que le mélange soit complet.

Une boudineuse comprime cette pâte, en chasse les bulles d'air qui empêcheraient la bonne conservation du chocolat, et la coupe par petites masses cylindriques de même longueur et de poids égal. On place ces tronçons dans des moules qu'une machine nommée tapoteuse secoue par un mouvement très vif de trépidation pour les emplir également.

Les tablettes ainsi obtenues sont refroidies dans les glaciers ou rafraichissoirs; c'est là qu'elles prennent la consistance solide et cependant fragile que l'on connaît au chocolat. On empêche le parfum de s'évaporer (comparer au thé) en les enveloppant d'une mince feuille d'étain qui a en outre l'avantage de le conserver toujours propre et de le garantir de l'humidité. Elles sont recouvertes d'une feuille de papier plus ou moins riche qui en indique la qualité.

Pour extraire le beurre de cacao, on soumet la pâte à une pression de 300 atmosphères, après y avoir mêlé $\frac{1}{10}$ de son poids d'eau bouillante. On le purifie par fusion et décantation, et on le met en tablettes de même forme que celles de chocolat. Sa couleur est d'un blanc jaunâtre, sa saveur douce, son parfum agréable; il rancit difficilement. Les parfumeurs et les confiseurs l'emploient dans diverses préparations.

Le résidu est transformé en une poudre impalpable, qui conserve les principes nutritifs du cacao, mais qui est plus digestible à cause de la moindre proportion de beurre. C'est cette poudre qui se vend chez les épiciers sous le nom de cacao.

3. *Emploi et propriétés du chocolat.* — Le chocolat se vend en tablettes, en poudre, en pastilles, en pralines. La préparation en est des plus simples et des plus rapides; on le râpe, puis on le fait bouillir dans de l'eau ou dans du lait en l'agitant constamment pour bien délayer tous les grumeaux. D'autres personnes préfèrent le détremper dans une petite quantité d'eau bouillante; elles versent ensuite le complément d'eau ou de lait, et font bouillir pendant quelques minutes.

Des fabricants peu honnêtes falsifient le chocolat en y ajoutant de la fécule ou de la farine. Il est un moyen bien simple de reconnaître ces fraudes : le chocolat de bonne qualité a une couleur brune, une saveur fraîche ; la cassure est fine, homogène, à grains durs et serrés ; il n'épaissit que très peu pendant la cuisson.

Le chocolat est un des aliments les plus substantiels et des plus salutaires. Presque entièrement composé de particules nutritives, il fortifie et répare promptement les forces abattues ; aussi convient-il aux tempéraments faibles, aux convalescents, aux vieillards, aux personnes qui se livrent à des exercices violents. Linné, qui en avait remarqué le goût excellent, l'avait nommé théobroma, c'est-à-dire « aliment des dieux ». Le chocolat contient un principe analogue à la caféine, et que l'on a nommé pour cette raison théobromine ; c'est un alcaloïde dont les propriétés sont tout à fait identiques à celles que nous avons étudiées.

Mieux que le café et le thé, le chocolat mérite d'être recommandé : il n'est pas, comme les premiers, la cause de troubles nerveux, et doit être compté, comme le lait, parmi les boissons alimentaires. Grâce aux principes aromatiques qu'il contient, il stimule les organes digestifs sans les fatiguer.

On peut surtout l'apprécier dans les courses, où, grâce à lui, sous un très petit volume, on peut emporter une très grande proportion d'aliments. Tandis que le vin et les autres boissons alcooliques laissent le corps dans un état d'abattement prolongé après une excitation passagère, le chocolat soutient réellement les forces ; il restaure le touriste qui a eu la précaution d'en glisser dans son sac. Quelques fabriques suisses préparent maintenant un mélange de cacao, de sucre et de lait, qui est très apprécié, parce qu'il ne laisse pas, comme d'autres chocolats, l'impression de la soif.

EXERCICES D'APPLICATION

I. RÉDACTION. — Compte rendu. Une visite à une fabrique de chocolat. Histoire d'une tasse de chocolat.

II. VOCABULAIRE. — a) *Mots* tirés de la leçon de choses.

b) *Familles de mots*. Chocolat, chocolatier, chocolatière, chocolaterie. Cacao, cacaoyer (cacaotier), cacaoyère (cacaotière). Sucre, sucré, sucrer, sucrerie, sucrier, sucrin, saccharine, saccharin, sacchareux, saccharifère, saccharifier, saccharification, saccharose.

c) *Végétaux de la zone torride, en Amérique*. Indiquez le nom du végétal qui produit : le café (caféier), cacao (cacaoyer ou cacaotier), cannelle (cannelier), tabac (tabac), vanille (vanillier), sucre (canne à sucre), indigo (indigotier), casse (cassier), tapioca (manioc), quinquina (quinquina ou cinchonas), ébène (ébénier), ananas (ananas), coco (cocotier).

III. LECTURE. — Le cacao (Dussaud et Gavard, p. 159).

IV. DESSIN. — Feuille et fruit du cacaoyer. Boîte de pastilles de chocolat ouverte. Casserole où l'on prépare le chocolat.

DICTÉES

Le cacaoyer.

L'écorce du tronc est de couleur cannelle ; le bois est blanc, poreux, cassant et fort léger ; les feuilles sont alternes, lancéolées, lisses, d'un vert brillant. Les fleurs, réunies par petits faisceaux le long des tiges et des branches, naissent en grand nombre presque toute l'année, mais particulièrement vers les solstices ; les folioles du calice sont pâles en dehors et rougeâtres en dedans ; les pétales rougeâtres et de couleur de chair fort pâle. Les fruits ont la forme de concombres, longs de six à huit pouces, larges de deux, relevés comme nos melons par une dizaine de côtes peu saillantes et couvertes d'aspérités. Ces fruits, nommés *cabosses* dans les îles, deviennent d'un rouge foncé et se couvrent de points jaunes lorsqu'ils sont mûrs. Chacun renferme de vingt-cinq à quarante amandes, nommées cacao dans le commerce. Elles sont à peu près de la grosseur d'une olive,

charnues, un peu violettes, recouvertes d'une pellicule cassante, et enveloppées d'une pulpe blanchâtre d'une acidité agréable. Cette substance, mise dans la bouche, rafraîchit et étanche la soif, mais il faut avoir la précaution de ne pas mâcher l'amande qu'elle recouvre et dont la saveur est d'une amertume extrême.

DESPORTES.

Propriétés du chocolat.

Avec le temps et l'expérience, ces deux grands maîtres, il est resté pour démontré que le chocolat, préparé avec soin, est un aliment aussi salubre qu'agréable; qu'il est nourrissant, de facile digestion; qu'il n'a pas pour la beauté les inconvénients qu'on reproche au café, et dont il est au contraire le remède; qu'il est très convenable aux personnes qui se livrent à une grande contention d'esprit, aux travaux de la chaire et du barreau, et surtout aux voyageurs; qu'enfin il convient aux estomacs les plus faibles; qu'on en a eu de bons effets dans les maladies chroniques, et qu'il devient la dernière ressource dans les affections du pylore. Ces diverses propriétés, le chocolat les doit à ce qu'il est peu de substances qui contiennent, à volume égal, plus de particules alimentaires: ce qui fait qu'il s'animalise presque en entier.

Quelques personnes se plaignent de ne pouvoir digérer le chocolat; il est très probable qu'elles ne doivent s'en prendre qu'à elles-mêmes, et que le chocolat dont elles usent est de mauvaise qualité et mal fabriqué; car le chocolat bon et bien fait doit passer dans tout estomac où il reste un peu de pouvoir digestif.

(Section vaudoise des Maîtres abstinents.)

BRILLAT-SAVARIN.

HISTOIRE SUISSE

Degré moyen.

III

Derniers rois de Bourgogne¹.

INTRODUCTION. — Quels furent les deux premiers rois de Bourgogne? Comment se nommait l'épouse de Rodolphe II? Quand gouverna-t-elle la Transjurane? Eut-elle des enfants? Comment s'appelaient-ils?

BUT DE LA LEÇON. — Aujourd'hui, nous allons nous occuper des deux derniers rois de la Bourgogne.

Jeunesse de Conrad. En mourant, Rodolphe II laissait deux enfants mineurs: Conrad et Adélaïde. Conrad fut élevé à la cour d'Othon le Grand, empereur d'Allemagne. Adélaïde épousa Bérenger, fils de Hugues, roi d'Italie. Bientôt veuve, et après avoir souffert de terribles épreuves, elle devint la femme du protecteur de son frère.

A sa majorité, Conrad devint roi de Bourgogne. Les temps étaient bien difficiles. Les Hongrois et les Sarrasins, fléaux sans cesse renaissants, continuaient à piller bourgs et villages. Conrad, aidé de l'empereur, parvint à se débarrasser de ces voleurs effrontés. Il les opposa les uns aux autres, puis les battit complètement près de Payerne. Après un long règne de 46 ans, Conrad mourut en 993.

Rodolphe III. Le troisième roi bourguignon avait pu maintenir la paix. Il n'en fut pas de même de son successeur Rodolphe III. Sous ce prince, le royaume tomba de plus en plus en décadence. Faible, sans volonté, il ne sut affirmer sa puissance. Les grands se soulevèrent contre lui et le battirent.

Il partage son royaume. Incapable de se défendre contre ses sujets révoltés, torturés par des craintes religieuses, Rodolphe donna aux évêques de Lausanne, Sion et Bâle l'administration de la plus grande partie de ses États. Il se montra si large, si faible, qu'il finit par être réduit aux aumônes des évêques qu'il avait enrichis.

¹ Voir *Educateur* 1901, p. 76 et 156.

La peur de l'an mille. Les années qui précédèrent l'an mille furent une des périodes les plus terribles de l'histoire de l'humanité. On croyait communément que la dernière année du siècle verrait la fin du monde. L'on ne cultivait plus les champs, l'on ne vivait qu'au jour le jour. Le peuple passait son temps en prières. Les seigneurs se faisaient continuellement la guerre et le pauvre peuple souffrait cruellement.

Rodolphe se place sous la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne. Sans enfant, sans puissance, attaqué de toutes parts, Rodolphe III crut sauver les bribes qui lui restaient de son patrimoine en se plaçant sous la protection de Conrad, empereur de l'Allemagne.

Les seigneurs bourguignons n'aimaient pas les Allemands. Ils se révoltèrent contre l'empereur et Rodolphe. A la mort de ce dernier, en 1032, pendant que la famine ravageait le pays, l'empereur Conrad vint avec une forte armée. Après deux ans de guerre et maints combats où les Bourguignons furent battus, Conrad se fit couronner roi de la Bourgogne transjurane dans le cloître de Payerne. Dès lors, notre pays devint une propriété particulière de la famille impériale.

Résumé de chaque partie, puis de la leçon entière.

Récapitulation de l'histoire des rois de Bourgogne. Chercher pendant combien d'années ce royaume demeura indépendant ? Quel fut le plus grand des rois rodolphiens ?

RÉDACTION. — *Derniers rois de Bourgogne*, d'après le plan de la leçon. E. S.

COMPOSITION

Plaidoyer en faveur des arbres.

SOMMAIRE.

Dans une petite ville du nord de la France, l'autorité municipale décide qu'on doit arracher une rangée d'énormes marronniers, sous prétexte que ces arbres prennent trop de place, gênent les voisins, et fournissent des fruits qui servent aux enfants à casser les vitres des maisons environnantes. Le lendemain de l'arrêté municipal, le journal de la localité publie une supplique des marronniers aux habitants de la ville. Ces infortunés arbres protestent contre leur condamnation à mort.

DÉVELOPPEMENT

Hélas ! hélas ! nous voilà donc, à la fleur de notre âge, dans toute la force de la vie, condamnés à mourir... Hé quoi ! nous avons été témoins de nombreuses révolutions, nous avons vécu sous des gouvernements bien différents, tous nous ont respectés ; se peut-il qu'aujourd'hui nous soyons condamnés à périr par la main de nos honorables et chers concitoyens ? Non, cela est impossible. Si nous causons quelque tort involontaire, n'avons-nous pas, en compensation, des états de service qui doivent être appréciés par tous les hommes justes et sensés ?

Voyons ! que nous reproche-t-on ? quel est le grand grief dont on nous charge ?

L'on nous reproche, premièrement, d'avoir une nature exubérante, le tempérament trop expansif. Mais, permettez. depuis quand a-t-on le droit de se plaindre que la mariée est trop belle ! D'où qu'elle vienne, la perfection est admirable.

Du reste, nous avons le caractère souple et flexible, toujours nous sommes prêts à nous laisser réformer et redresser ; on peut nous discipliner et nous diriger, jamais nous n'avons été récalcitrants ni rebelles.

Nous sommes disposés à nous incliner respectueusement sous la bienveillante main qui viendrait nous émonder et nous rapetisser ; nous savons qu'un peu de toilette fait bien partout. La correction donc, nous voulons bien l'accepter ; l'amélioration, nous serions heureux de pouvoir l'espérer ; mais ne plus vivre, mais mourir ! ah ! Messieurs, dites, dites, la main sur la conscience, si nous avons mérité ce malheureux sort.

On nous reproche, secondement, de produire des fruits moins bons que beaux, qui excitent la convoitise naissante de la gent enfantine, laquelle a le tort de s'en servir en manière de projectiles pour blesser les passants ou faire des étoiles aux vitres. C'est le sujet des plaintes des honnêtes ménagères. Permis à elles d'avoir l'esprit de conservation et d'économie, elles n'en sont que plus estimables ; mais ne serait-il pas facile de leur donner pleine et entière satisfaction sans nous nuire ?

Ne pourrait-on pas, par exemple, réclamer de l'autorité municipale un arrêté par lequel elle ordonnerait, chaque année, de faire cueillir ou ramasser nos fruits, en temps opportun ?

Pardon de la liberté que nous osons prendre de vous soumettre ces idées, c'est la peur de la mort qui nous les inspire... Laissez-nous vivre ; prenez les soins et les précautions nécessaires, et alors les promeneurs et les passants n'auront plus rien à craindre, les vigilantes ménagères garderont le pur azur de leur ciel sans nuages, et nous autres, pauvres souffre-douleurs, nous serons respectés.

Ce qui nous afflige profondément, c'est de voir l'ingratitude de nos concitoyens. C'est officiellement que le droit de cité nous a été octroyé, ce sont d'honorables édiles de cette ville qui nous ont choisis et fixés à notre place. Ayant coûté très cher à la bourse des contribuables, ne devons-nous pas croire que nous serions aussi chers à leur cœur ? O pitoyable inconstance de l'esprit humain ! Hier c'était pour nous l'admiration, la reconnaissance et la vie ; aujourd'hui c'est la répulsion et la mort ! Mais non, espérons mieux ; il y a encore au monde des âmes droites, des cœurs bons et généreux.... Que n'aurions-nous pas encore à dire pour notre défense ? Si l'air est un élément de vie, comme disaient les anciens, c'est surtout l'air purifié et vivifié. Or, les gens instruits savent que nous tenons de la bonté du Créateur une précieuse qualité, celle d'assainir et de purifier l'air. Aussi, tous ceux qui tiennent à se bien porter et à vivre longtemps nous aiment et recherchent notre société ; ils nous réclament de tous les vœux de leur cœur et s'écrient en ce jour avec étonnement et avec douleur : Pourquoi donc venir aveuglément donner la mort à ce qui nous donne des éléments de vie ?

Au retour du printemps, nous avons le privilège d'être l'asile recherché des oiseaux qui chantent joyeusement et récréent l'oreille de l'homme. A tous les promeneurs nous offrons gratuitement de charmants bouquets de fleurs. Quoi de plus joli que nos grappes roses et blanches qui retombent gracieusement et réjouissent les yeux ? Cela nous vaut souvent d'aimables sourires et d'affectueux remerciements.

Pour tempérer les chaleurs de l'été nous nous faisons parasols au service de chacun. Notre sol est, en même temps, le parc du pauvre et de l'ouvrier qui, eux aussi, ont besoin de respirer un bon air. Aux yeux fatigués, nous offrons une tendre et douce verdure, à tout le monde un ombrage tutélaire, un appui désintéressé, un refuge contre la pluie ou le vent. Eh bien ! après tant et de si incontestables services, vouloir nous détruire serait un acte inique, souverainement injuste et indigne d'hommes civilisés. Encore une fois, chers concitoyens, nous voulons bien être corrigés, disciplinés ; mais grâce pour la vie !

(Communication de A. Cuchet.)

Clarisse JURANVILLE.

Important pour les personnes Sourdes. Les Tympan artificiels en or de l'Institut Hollebeke, sont reconnus les seuls efficaces contre la surdité, bruits dans la tête et dans les oreilles. Un fonds permanent, soutenu par les dons de patients reconnaissants, autorise le dit Institut à les fournir gratuitement aux personnes qui ne pourraient se les procurer. S'adresser Institut Hollebeke, Kenway House, Earl's Court, Londres W. Angleterre.

VAUD

Service de l'instruction publique.

NOMINATIONS

Le 25 mars, le Conseil d'Etat a nommé :

Directeur de l'Ecole de commerce, M. Louis Pelet, père ;

Maitre de philosophie au Gymnase scientifique, M. Maurice Millioud, professeur ;

Maitre de géophysique dans le même établissement, M. Maurice Lugeon, professeur.

ÉCOLE CANTONALE DE COMMERCE LAUSANNE

Ouverture des cours de la nouvelle année, le 23 avril, à 2 h. Examens d'admission lundi 22 avril, à 7 h.

La section commerciale, de 3 ans d'études, est destinée aux futurs commerçants. La section administrative prépare à l'admission aux Postes, Télégraphes, Téléphones et Douanes.

Pour l'une ou l'autre des sections, l'examen d'admission portera sur le programme du degré supérieur des écoles primaires. Le certificat d'études secondaires donne droit à l'admission en 2^e année commerciale. S'inscrire à la direction de l'Ecole, Place Chauderon, Lausanne.

Renseignements et programmes à la direction.

Un concours est ouvert pour la nomination d'un maître de **comptabilité, comptoir commercial et arithmétique** à l'Ecole de commerce cantonale.

La connaissance pratique des langues étrangères est exigée.

Traitement annuel : 4000 fr. pour 20 heures de leçons par semaine.

Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique et des cultes avant **le 26 avril**, à 6 h. du soir.

COURS COMPLÉMENTAIRES

L'indemnité due à MM. les régents pour les derniers cours est payable aux recettes de district.

LAUSANNE. — Un concours est ouvert pour la nomination d'une maîtresse d'ouvrages pour les écoles primaires de cette ville.

Fonctions : 24 heures de leçons par semaine en moyenne.

Traitement : 45 à 55 francs l'heure annuelle suivant les années de services.

Les inscriptions seront reçues au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'instruction publique, jusqu'au 16 avril prochain, à 6 h. du soir.

Justice et Police.

Protection des Jeunes Gens à l'étranger.

Les journaux du canton publient des avis de bureaux de placement de Vienne demandant des bonnes d'enfants pour l'**Autriche-Hongrie**.

Le Département de justice et police recommande de nouveau aux jeunes filles qui cherchent à se placer en Autriche-Hongrie de s'adresser à Vienne exclusivement au Home suisse de cette ville, dirigé par Mlle de Blaireville.

Département de justice et police.

On recommande aux jeunes filles qui cherchent à se placer en **Angleterre** de prendre au préalable des renseignements sur les places offertes en s'adressant à la **Légation de Suisse**, à Londres, 52, Leham Gardens, W. (Cromwell Road), au **secrétaire de la National Vigilance Association**, 267, Strand, London, W. C.

Avis important.

Nous prions nos abonnés de l'étranger de bien vouloir nous faire parvenir sans tarder le montant de leur abonnement, soit fr. 7.50 par mandat postal.

VAUD

ÉCOLE INDUSTRIELLE CANTONALE

ET

GYMNASE SCIENTIFIQUE

Examens d'admission : lundi 22 avril, dès 7 heures du matin.

Age requis pour l'entrée dans la classe inférieure de l'Ecole industrielle (1^{re} année) : 11 ans révolus au 31 décembre 1900.

Inscriptions du 3 au 6 avril, de 10 heures à midi. Les élèves sortant de l'école primaire présenteront leur **livret scolaire**; les élèves sortant d'un collège communal un **certificat** délivré par le directeur du collège et visé par le Département de l'Instruction publique. Pour les autres candidats, présenter **l'acte de naissance**, un **certificat de vaccination** et les **témoignages obtenus dans les études antérieures**.

Ouverture de l'année scolaire 1901-1902 : Mardi 23 avril à 2 heures.

Candidats au stage de géomètre.

Les candidats pourront être admis, en qualité d'auditeurs, au Gymnase scientifique, 1^{re} année, après un examen sommaire de français, d'algèbre et de géométrie élémentaire. Cet examen aura lieu le lundi 22 avril, dès 7 heures du matin.

Celui qui

désire employer une excellente

Gomme à effacer

DOIT ACHETER LE



(GOMME FÉDÉRALE)

patenté

O F 6679

Une famille bien recommandée à Huttwyl, recevrait des jeunes demoiselles pour apprendre la langue allemande. Donnent volontiers des renseignements : M. le pasteur Friedli, à Huttwyl; M. Stuki, maître secondaire, à Berne.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.

Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

—→ **CONFECTION SUR MESURE** ←—

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

**VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
ET SUR MESURE**

de Frs. 30 à Frs. 100



pour Dames et Messieurs

J. Rathgeb-Moulin

**Rue de Bourg, 20
LAUSANNE**

GILETS DE CHASSE — CALEÇONS — CHEMISES

Draperie et Nouveautés pour Robes

— *Trousseaux complets* —

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

— **LAUSANNE** —

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

Dr. phil. (Schweizer), versehen mit Diplom für **NATURWISSENSCHAFTEN**, sucht Stelle in einer Schule; ev. erteilt er auch **PRIVATSTUNDEN**. Offres sous E. R., à l'administration du Journal.

MANUFACTURE GÉNÉRALE

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Guitares
depuis 10 francs.

Mandolines
depuis 16 francs.

Zithers
en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BOIS

de qualité supérieure garantie

 à des prix défiant toute concurrence. 

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instrument d'occasion à très bon marché.

ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Abonnements.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés
dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCHE

FŒTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références.

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 • 35, Rue de Bourg.

Succursale à VEVEY

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVII^{me} ANNÉE — N^o 15.

LAUSANNE — 13 avril 1901.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RŒUDIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'Ecole d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :

Librairie PAYOT & C^e
Lausanne.

R. LUGECH 1898

Tout ouvrage dont L'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatard , Lucien, prof.,	Genève.	M. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Vaud.	
Grosgurin , L., inst.,	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines.
Pesson , Ch., inst.	Genève.	Dériaz , J.,	Dizy.
Jura Bernois.		Cornamusaz , F.,	Trey.
MM. Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Rochat , P.,	Yverdon.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Jayet , L.,	Lausanne.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Visinand , L.,	Lausanne.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Faillettaz , G.,	Gimel.
Gylam , A., inspecteur.	Corgémont.	Briod , E.,	Fey.
Baumgartner , A., inst.,	Biennue.	Martin , H.,	Lausanne.
Neuchâtel.		Magnin , J.,	Préverenges.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Loele.	Suisse allemande.	
Grandjean , A., inst.,	Loele.	M. Fritschi , Fr., président	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich.
Fribourg.			
M Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.		

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Gagnaux , L., ancien syndic, président effectif, Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire, Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

AGENCE DE PUBLICITE

Haasenstein &

ogler

Téléphone

LAUSANNE

11, rue du Grand-Chêne, 11
(Maison J. J. Mercier) à l'entresol.

Annonces dans tous les journaux de **Lausanne**, du **Canton**,
de la **Suisse** et de l'**Etranger**.

TARIFS ORIGINAUX
DEVIS DE FRAIS ET TOUS RENSEIGNEMENTS A DISPOSITION

DISCRÉTION — CÉLÉRITÉ

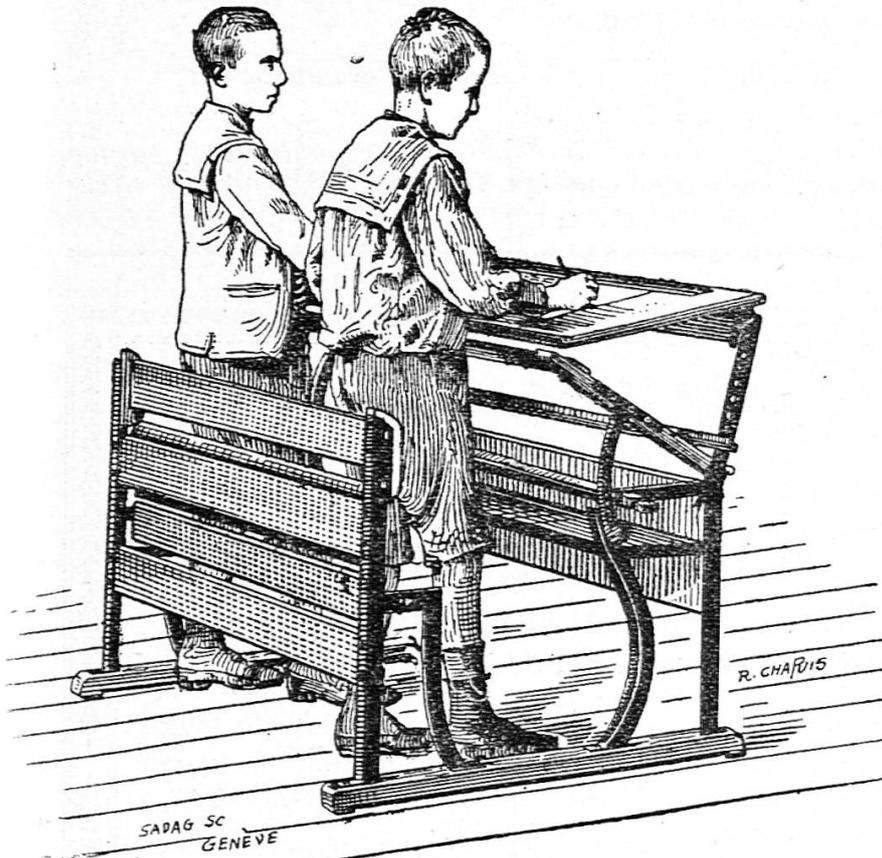
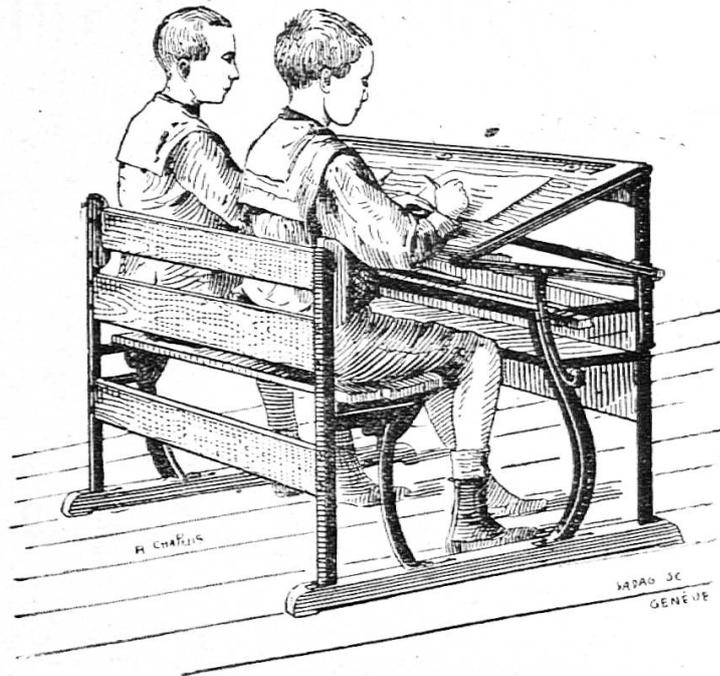
PUPITRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

Brevet + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 × 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel ;
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel DU CANTON DE GENÈVE Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr. 50

*Attestations et prospectus
à disposition.*



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.



PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE

par A. CORBAZ

pour enfants de 7 à 13 ans, 3 séries cartonnées de 2 années d'études.

Calcul écrit (3200 questions)

Calcul oral (3700 questions)

1 ^{re} série, <i>Livre de l'élève</i>	— .70	1 ^{re} série	— .60
2 ^e » »	— .90	2 ^e »	— .80
3 ^e » »	1.20	3 ^e »	— .90

Livre du maître (Calcul écrit, calcul oral et solutions).

1^{re} série, 1. — ; 2^e série, 1.40 ; 3^e série, 1.80.

Cours de Langue allemande

par A. LESCAZE.

Maître d'allemand au Collège de Genève.

Premières leçons intuitives d'allemand	— .75
Manuel pratique de langue allemande, 1 ^{re} partie	1.50
» » » 2 ^e »	2.75
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, auf grundlage der Anschauung.	3. —

Ouvrages adoptés par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève et par plusieurs écoles des cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

**Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine,
à Zurich.**

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES

**avec restitution du capital constitutif au décès
sous déduction des arrérages payés.**

Cette combinaison est avantageuse pour quiconque veut s'assurer, sa vie durant, un rendement stable et élevé de son capital, mais tient à ce que les intérêts de ses héritiers soient atteints le moins possible dans le cas où il mourrait prématurément.

Le rachat de la police est admis.

La Société a servi des rentes s'élevant à fr. 10 000 000. Rentes annuelles à servir : fr. 970 000. Garanties : fr 52 000 000.

Les *tarifs*, les *prospectus* et les *comptes-rendus* sont remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Agence ou à la Direction.